

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de ville de Paspébiac, tenue à la salle municipale de la Maison des Citoyens ce 5<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2015, à 18 h 30 sous la présidence du maire, monsieur Paul-Arthur Blais.

Sont présents : Mme Gina Samson  
MM Rémi Whittom  
Christian Grenier  
Alain Delarosbil  
Hébert Huard

Est absent : M. Frédéric Delarosbil

Est également présent, monsieur Paul Langlois, directeur général et greffier.

### **1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, ouvre la séance à 18 h 30 et souhaite la bienvenue aux conseillers présents.

### **2- CONSTATATION DU QUORUM**

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, constate que le quorum est atteint.

### **2015-11-202 3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Avis de motion – Règlement 2015-416 concernant l'acquisition d'un camion 10 roues
5. Avis de motion – Règlement 2015-417 concernant le projet de Complexe sportif
6. Judiciarisation de constats d'infractions
7. Période de questions au président du conseil
8. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Alain Delarosbil que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été rédigé.

### **2015-11-203 4- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2015-416 CONCERNANT L'ACQUISITION D'UN CAMION 10 ROUES**

**AVIS DE MOTION** est donné par madame Gina Samson qu'à une séance subséquente, le conseil municipal adopte le règlement d'emprunt 2015-416 concernant l'acquisition d'un camion 10 roues.

### **2015-11-204 5- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2015-417 CONCERNANT LE PROJET DE COMPLEXE SPORTIF**

**AVIS DE MOTION** est donné par monsieur Rémi Whittom qu'à une séance subséquente, le conseil municipal adopte le règlement d'emprunt 2015-417 concernant le projet de Complexe sportif.

### **6- JUDICIARISATION DE CONSTATS D'INFRACTIONS**

#### **2015-11-205**

- 6.1. Il est proposé par monsieur Christian Grenier, appuyé par monsieur Rémi Whittom et résolu à l'unanimité que la Ville de Paspébiac mandate le cabinet St-Onge et Assels, avocats, afin d'entreprendre les procédures judiciaires nécessaires concernant le constat d'infraction émis de façon à faire respecter les dispositions de la réglementation d'urbanisme en vigueur eu égard au propriétaire du 12A, 6<sup>e</sup> Avenue Ouest à Paspébiac.

**2015-11-206**

6.2. Il est proposé par madame Gina Samson, appuyé par monsieur Alain Delarosbil et résolu à l'unanimité que la Ville de Paspébiac mandate le cabinet St-Onge et Assels, avocats, afin d'entreprendre les procédures judiciaires nécessaires concernant le constat d'infraction émis de façon à faire respecter les dispositions de la réglementation d'urbanisme en vigueur eu égard au propriétaire du 139, 4<sup>e</sup> Rue à Paspébiac.

**8- PÉRIODE DE QUESTIONS AU PRÉSIDENT DE LA SÉANCE**

Aucune question n'est posée.

**2015-11-207 9- LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Rémi Whittom de lever la séance extraordinaire. Il est 19 heures.